

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **31 (1939)**

Heft 5

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

31^{me} année

Mai 1939

N° 5

Création d'emplois et défense nationale.

La votation fédérale du 4 juin 1939.

Par *Max Weber*.

Le projet constitutionnel relatif au renforcement de la défense nationale et à la lutte contre le chômage sur lequel le peuple suisse se prononcera le 4 juin comporte deux problèmes qui, ces dernières années, ont occupé la classe ouvrière et le pays tout entier. C'est pourquoi nous allons tout d'abord rappeler brièvement quelques faits qui furent déterminants dans le développement et la gestation de ce projet: la lutte contre la crise par les travaux publics et la défense nationale militaire.

I.

Notre lutte pour la création d'occasions de travail.

La crise qui éclata en 1929 a frappé notre pays tout d'abord en réduisant le volume de nos exportations puis, un peu plus tard, en paralysant notre économie intérieure. C'est en 1933 que la crise économique mondiale atteignit son point culminant. A partir de ce moment, l'on assista à une lente reprise et, dès 1936, le redressement fut très sensible dans de nombreux pays; toutefois, la reprise ne dura que jusqu'en été 1937.

De 1933 jusqu'en automne 1936, l'économie suisse ne ressentit aucunement la reprise internationale. Cette inertie est imputable, à notre avis, surtout à la politique illogique que nos autorités ont suivie en matière monétaire et économique (maintien de la parité-or du franc, pression sur les prix et sur les salaires). Ce n'est qu'après la dévaluation que la Suisse participa au redressement de la conjoncture internationale. Mais elle n'en profita qu'un an et demi, une nouvelle dépression mondiale s'étant produite. En outre, les dirigeants de notre politique économique persistèrent à faire pression sur les prix et sur les salaires ce qui empêcha une reprise suffisante de l'économie intérieure. Pour ces diverses raisons, il fut impossible, pendant la brève période de reprise, de ramener le niveau du chômage à celui de 1929.